



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hypertension artérielle

Question écrite n° 66239

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les chiffres inquiétants concernant les personnes atteintes d'hypertension. Huit millions de Français seraient touchés par cette pathologie chronique pouvant dans certains cas mettre la vie du malade en danger, et 30 % d'entre eux l'ignoreraient. C'est pourquoi il lui semble important d'informer une plus large partie de la population sur ce problème et sur les moyens de prévention, et lui demande ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'hypertension artérielle est une pathologie cardiovasculaire dont la prévalence dans la population de plus de vingt ans est estimée à 16,5 %, soit environ 7 millions de personnes. Cette élévation de la pression artérielle est la résultante de nombreux déterminants qui, pour certains, ne sont pas contrôlables tels que l'âge, le sexe et l'hérédité, mais qui, pour d'autres, comme l'obésité, la consommation en sel ou l'activité physique, peuvent bénéficier d'une action de prévention. Au regard des complications majeures en termes de morbi-mortalité auxquelles l'hypertension artérielle peut conduire, son dépistage, son suivi et sa prise en charge sont au coeur des préoccupations du ministre délégué à la santé. A cette fin, un programme de lutte contre les maladies cardiovasculaires a été présenté le 5 février 2002. Il envisage de promouvoir la prévention de l'hypertension artérielle en agissant sur les facteurs de risque que constituent le tabac, l'obésité, les dyslipidémies et la consommation en sel, mais également de développer l'éducation thérapeutique et le contrôle des appareils d'automesure de la pression artérielle afin de fiabiliser ce marché.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66239

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5427

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1714